

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

À toutes les personnes intéressées par les demandes de dérogations mineures relatives aux immeubles sis aux l'adresses suivante :

- 314, 28^e Avenue Est;
- 393, rue du Golf.

Avis est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité, que les membres du conseil municipal statueront sur les demandes ainsi présentées lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

Mardi 20 juin à 19 h, au 1250, rue Principale

1. Identification du site concerné :

Lot numéro : 1 686 818

Adresse civique : 314, 28^e Avenue Est

Demande C2023-05-4.1 : Règlement de zonage numéro 529 :

- Article 3.2.3, grille 48Ha.

Nature et objet : Réduire la marge avant du bâtiment principal à 6.59 mètres au lieu de 7.6 mètres pour permettre la vente de la propriété.

2. Identification du site concerné :

Lot numéro : 5 457 483

Adresse civique : 393, rue du Golf

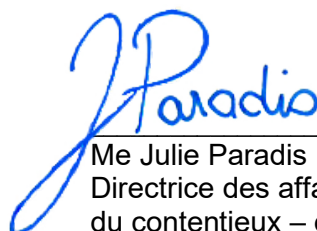
Demande C2023-05-4.2 : Règlement de zonage numéro 529 :

- Article 5.2, tableau 20.

Nature et objet : Réduire la distance entre la ligne arrière et la piscine creusée à 0.91 mètres au lieu de 2 mètres pour une piscine creusée déjà construite.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures.

Donné à Saint-Zotique, ce 23^e jour du mois de mai 2023.



Me Julie Paradis
Directrice des affaires juridiques et
du contentieux – greffière adjointe